

## I – ENCYCLOPÉDIES (ACTUALISABLES)

---

*Pratique du contentieux administratif*, Paris, Dalloz.

*Répertoire de contentieux administratif*, Paris, Dalloz.

*Jurisqueuseur Justice administrative*, Paris, LexisNexis.

## II – MANUELS

---

**BLANCO F., *Contentieux administratif*, coll. Thémis, Paris, PUF, 2019.**

**BONICHOT J.-C., CASSIA P. et POUJADE B., *Les grands arrêts du contentieux administratif*, 6<sup>e</sup> éd., Paris, Dalloz, 2020.**

**BROYELLE C., *Contentieux administratif*, 7<sup>e</sup> éd., coll. Manuel, Paris, LGDJ, 2020.**

CHABANOL D., *La pratique du contentieux administratif*, 13<sup>e</sup> éd., Paris, LexisNexis, 2020.

COLLIN F. et MESE M.-L., *Contentieux administratif*, 5<sup>e</sup> éd., Paris, Gualino, 2020.

COSTA D., *Contentieux administratif*, 2<sup>e</sup> éd., coll. Objectif droit, Paris, LexisNexis, 2014.

FOUGEROUSE J., *Le contentieux administratif en schéma*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Ellipses, 2017.

PACTEAU B., *Manuel de contentieux administratif*, 3<sup>e</sup> éd., coll. Droit fondamental, Paris, PUF, 2014.

**PERRIN A., *Contentieux administratif*, Dalloz, coll. *Mémentos*, 2020.**

ROUQUETTE R., *Petit traité du procès administratif*, 9<sup>e</sup> éd., coll. Dalloz professionnel, Paris, Dalloz, 2020.

THOUROUDE J.-J., *Pratique du contentieux administratif*, Paris, Gualino, 2014.

**RICCI J.-C., *Contentieux administratif*, 5<sup>e</sup> éd., coll. HU Droit, Paris, Hachette, 2016.**

**LE BOT O., *Contentieux administratif*, 8<sup>ème</sup> éd, Larcier, 2021**

## III – CLASSIQUES

---

CHAPUS R., *Droit du contentieux administratif*, 13<sup>e</sup> éd., coll. Précis Domat, Paris, Montchrestien, 2008.

LAFERRIERE E., *Traité de la juridiction administrative et des recours contentieux*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Berger-Levrault, 1896.

ODENT R., *Contentieux administratif*, rééd., Paris, Dalloz, 2007.

## IV – SOCIOLOGIE ET ETHNOGRAPHIE

---

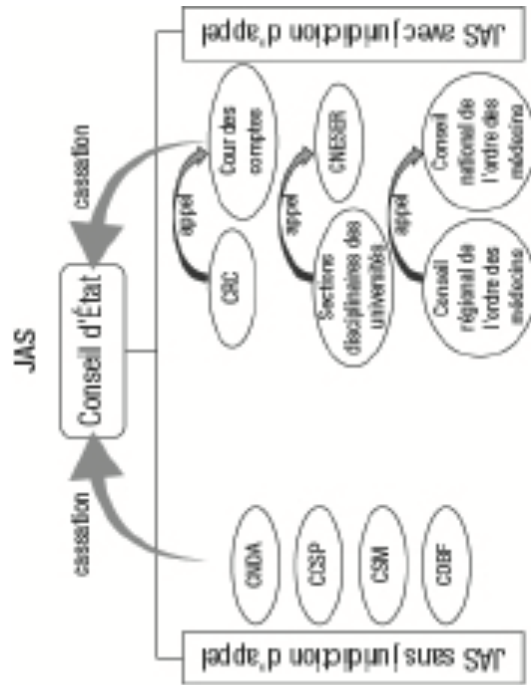
LATOUR B., *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, La Découverte/Poche, 2004.

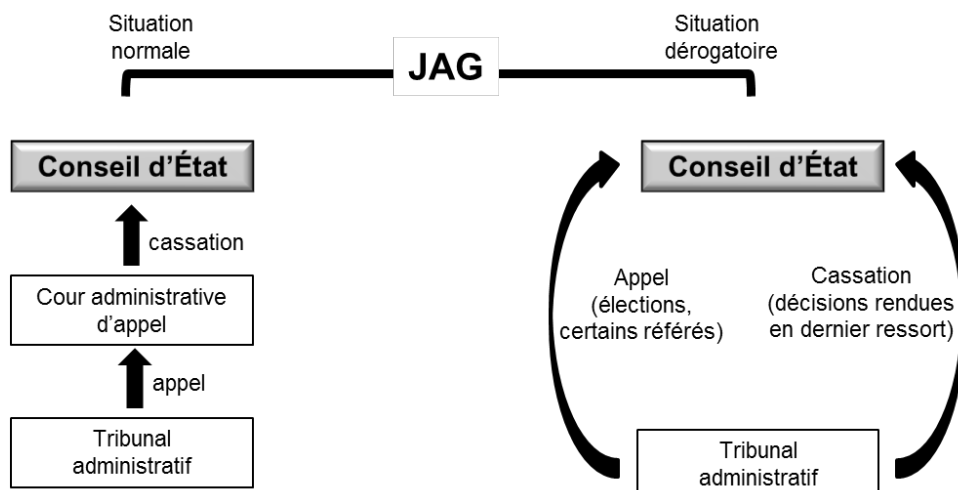
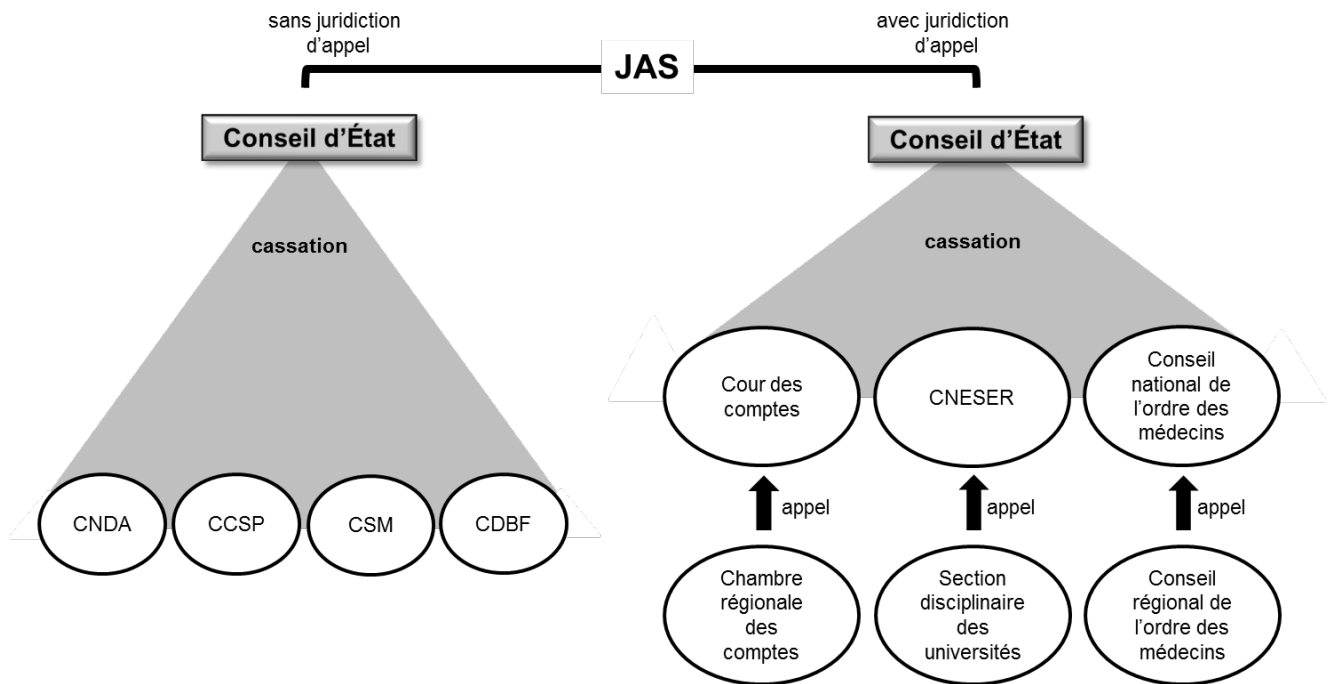
Rouban L., Le Conseil d'État 1958-2008. Sociologie d'un grand corps, Les Cahiers du Cevipof mai 2008, 120 p.<sup>1</sup>

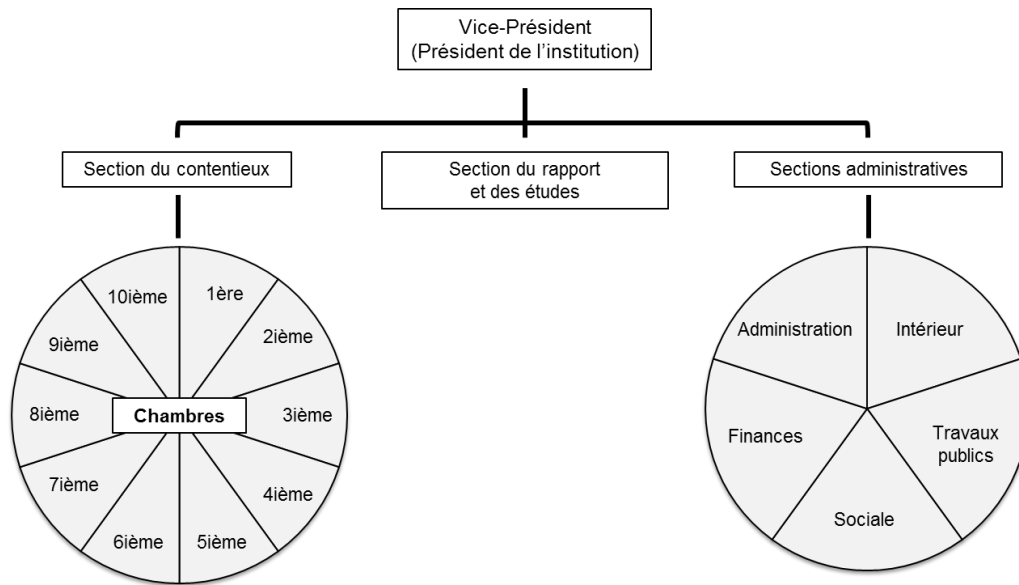
---

<sup>1</sup> <https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/Cahier49.pdf>

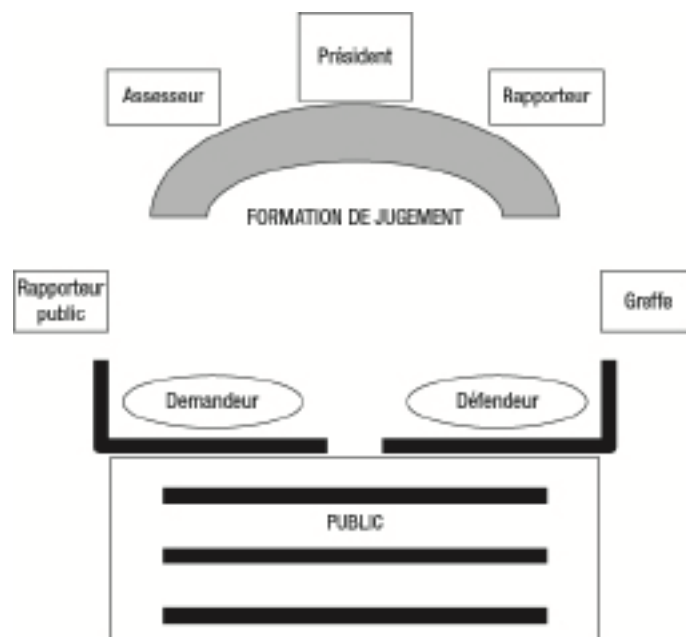
E1 Organisation de la juridiction administrative



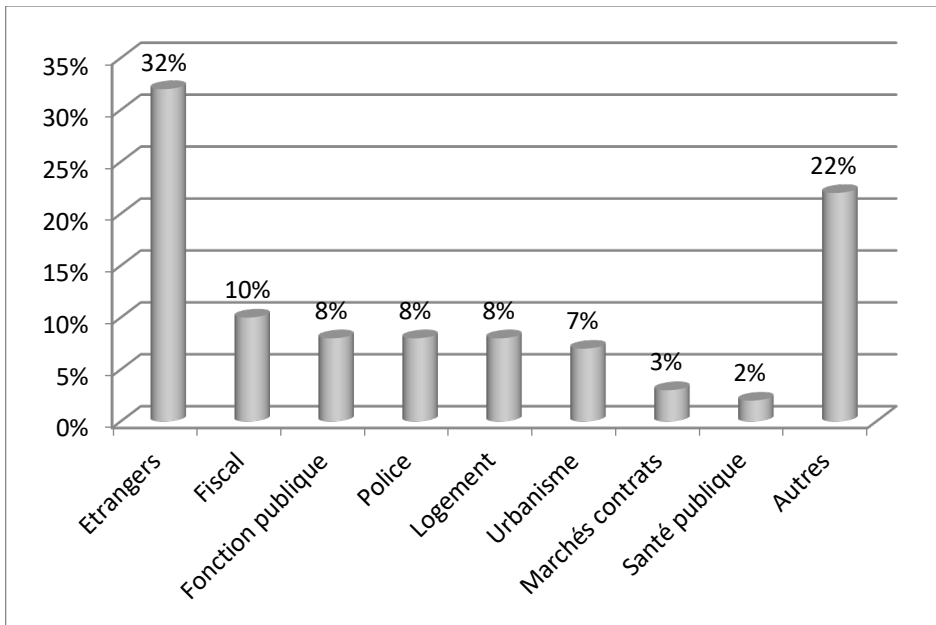
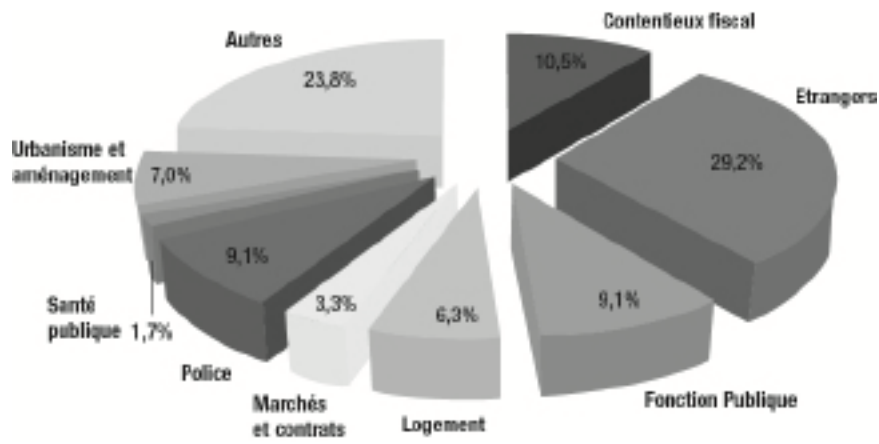




**E5 Salle d'audience d'un Tribunal administratif**



**E6 Répartition du contentieux administratif par matière  
(année 2013, données nettes pour les tribunaux administratifs)**



## Questionnaire à réponse unique (12 points)

1. Quel est l'ordre d'examen d'un moyen par le juge administratif ?
  - a. fond, opérance, recevabilité ;
  - b. recevabilité, fond, opérance ;
  - c. opérance, recevabilité, fond.**
  
2. Laquelle de ces questions est examinée en premier par le juge administratif ?
  - a. désistement du requérant ;**
  - b. compétence de la juridiction ;
  - c. recevabilité de la requête.
  
3. Le non-lieu à statuer :
  - a. est en principe un désistement d'action ;
  - b. est en principe un désistement d'instance ;**
  - c. est à la fois un désistement d'instance et un désistement d'action.
  
4. Le rapporteur public
  - a. est un juge ;
  - b. est un procureur ;
  - c. est un magistrat.**
  
5. Les litiges concernant un immeuble (urbanisme, domaine public, expropriation) relèvent de la compétence du tribunal administratif dans le ressort duquel :
  - a. se trouve l'immeuble ;**
  - b. se trouve l'auteur de l'acte ;
  - c. réside le demandeur.
  
6. L'appel incident
  - a. est formé par un tiers au litige ;
  - b. équivaut à ce que sont les conclusions reconventionnelles en première instance ;**
  - c. peut conduire à soumettre au juge d'appel un litige distinct.
  
7. L'appel en déclaration de jugement commun permet
  - a. d'attraire à l'instance un tiers afin de lui rendre opposable le jugement à rendre ;**
  - b. de former un appel provoqué contre un jugement rendu ;
  - c. de former une tierce opposition contre un jugement rendu.
  
8. Le recours DALO (droit au logement opposable) permet au juge
  - a. d'annuler des décisions administratives ;
  - b. d'enjoindre la mise à disposition d'un logement ;**
  - c. de réparer le préjudice subi par l'absence de mise à disposition d'un logement.
  
9. Quelle procédure d'urgence est mise en œuvre par l'administration pour obtenir la libération d'une dépendance domaniale indûment occupée ?
  - a. référé-suspension ;
  - b. référé-liberté ;
  - c. référé-mesures utiles.**

10. Relève de la pleine juridiction

- a. **le contentieux du retrait de points sur le permis de conduire ;**
- b. le contentieux des permis de construire ;
- c. le contentieux des refus d'accès aux master 2.

11. Le Tribunal des conflits peut être saisi pour avis

- a. uniquement par les deux juridictions suprêmes (Conseil d'Etat et Cour de cassation) ;
- b. par toute juridiction;**
- c. uniquement par les deux juridictions suprêmes et les juridictions d'appel.

12. Les tribunaux administratifs rendent chaque année

- a. 10 000 décisions ;
- b. 50 000 décisions ;
- c. 200 000 décisions.**